



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
061-219-02339-20240404-VI-DEL-2024-045-DE
Date de réception en préfecture : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

Date de convocation : 29 mars 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-045

Date d'affichage : 29 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 31

Objet : Affectation des résultats du Compte Administratif 2023 - Budget principal – Exercice 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 ^{ère} Adjointe au Maire
M.	Fouad	EL M'KHANTER	2 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 ^{ème} Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 ^{ème} Adjointe au Maire
Mme	Maïram	SY	6 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 ^{ème} Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 ^{ème} Adjointe au Maire
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Franck	COENNE	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Gilles	BAYART	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Mathieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
M.	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Maxime	MARCELIN	Conseiller municipal
Mme	Isabelle	TRAN QUOC HUNG	Conseillère municipale

ETAIENT ABSENTS REPRESENTES : M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, Mme Sana AABIBOU représentée par M. Gérard HEBERT, M. Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, Mme Fatos KEBELI représentée par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par M. Mehdi MEJERI, Mme Emmanuelle ROYERE représentée par Mme Virginie TARTARIN, M. Tarik MEZIANE représenté par Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG.

ETAIENT ABSENTS : M. Mostefa GHENAÏM, Mme Kadiatou LY, Mme Camille BINET-DEZERT, M. Grégoire TURLOTTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PABOUDJIAN.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte Administratif de l'année 2023 du Budget Principal,

Vu l'avis de la commission de stratégie financière et fonctions support en date du 26 mars 2024,

Considérant qu'afin d'assurer la continuité des exercices budgétaires, l'instruction budgétaire et comptable M14 a mis en place un mécanisme d'affectation des résultats au budget de l'année suivante.

La détermination du résultat s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

L'excédent de l'exercice 2023 s'élève à 585 365,77 € et se décompose comme suit :

Section d'investissement			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat reporté 2022		1 549 747,95 €	1 549 747,95 €
Exécution 2023	14 316 815,62 €	13 806 277,86 €	- 510 537,76 €
TOTAL	14 316 815,62 €	15 356 025,81 €	1 039 210,19 €
Restes à réaliser	3 339 932,36 €	2 224 566,91 €	-1 115 365,45 €
TOTAL avec Reports	17 656 747,98 €	17 580 592,72 €	- 76 155,26 €

Considérant que le résultat d'investissement fait apparaître un excédent d'un montant de 1 039 210,19 €.

Considérant qu'après prise en compte des restes à réaliser, celui-ci passe en terrain négatif et s'élève à -76 155,26 €.

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement, doit donc être comblé par le résultat de la section de fonctionnement.

Section de fonctionnement			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Résultat reporté 2022		96 424,09 €	96 424,09 €
Exécution 2023	40 469 390,37 €	41 034 487,31 €	565 096,94 €
TOTAL	40 469 390,37 €	41 130 911,40 €	661 521,03 €
Besoin de financement			- 76 155,26 €
TOTAL			585 365,77 €

Considérant que le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2023 est excédentaire de 661 521,03 €. Celui-ci est diminué du besoin de financement de la section d'investissement.

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit donc être reporté en 2024 à hauteur de 585 365,77 €.

Après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 9 voix contre (MM. Hillaire, Corbel, Marcelin, Bayart, Méziane, Mmes Commeignes, Tartarin, Royère, Tran Quoc Hung)

- Décide d'affecter une partie de l'excédent du résultat de fonctionnement pour le besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 76 155,26 €, (ligne budgétaire 1068)
- Décide de reporter le solde de l'excédent du résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 585 365,77 €, (ligne budgétaire 002)
- Décide de comptabiliser l'excédent du résultat d'investissement pour un montant de 1 039 210,19 €. (ligne budgétaire 001)

Franck MARLIN
Maire d'Etampes



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :1.0. AVR. 2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.